

**Document de réflexion –
Vers une Europe durable à l'horizon 2030
COM (2019) 22**

La Chambre des députés reconnaît la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030, tant au niveau mondial qu'au niveau interne, en tant que priorité générale de l'UE au bénéfice de ses citoyens et de maintenir sa crédibilité en Europe et dans le monde. Il rappelle la nécessité d'assurer les connaissances nécessaires sur la nouvelle économie, en particulier les nouvelles technologies, par les acteurs de l'élaboration des politiques, de l'administration et de la gestion des unités commerciales, bancaires et d'investissement en capital-risque afin de promouvoir un développement durable fondé sur la société de la connaissance.

La Chambre des députés souligne la nécessité d'associer toutes les parties prenantes d'une manière équilibrée sur le plan régional afin que la politique de cohésion réponde aux besoins sociaux et aux demandes du marché tout en garantissant un respect uniforme et conscient des principes du développement durable.

Elle considère également que des mesures doivent être prises pour renforcer la participation des citoyens européens à l'élaboration des politiques de l'Union, ainsi que la mise en place de mécanismes de consultation et d'élargissement, afin de tenir compte des multiples influences de la société numérique qui affectent également les aspects liés au genre dans des domaines cruciaux.